

COMMUNE

DE



GRANDFONTAINE

(Jura)

**Assemblée communale ordinaire  
Mercredi 14 décembre 2016 à 20.15 heures  
bâtiment scolaire**

**Ordre du jour**

1. Nomination de deux scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 26 avril 2016
3. Budget 2017
  - Prendre connaissance et accepter le budget de fonctionnement 2017 ainsi que la quotité d'impôt et les taxes y relatives
4. Prendre connaissance et accepter les modifications du règlement d'organisation de la commune mixte de Grandfontaine
5. Divers

Le règlement mentionné sous chiffre 4 est déposé publiquement au Secrétariat communal durant les délais légaux de 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au secrétariat communal.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site Internet communal [www.grandfontaine.ch](http://www.grandfontaine.ch). Les demandes de compléments ou de modifications sont à adresser, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Grandfontaine, le 25 novembre 2016

Au nom du Conseil communal